

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HUGAU MONETERME

Code ISIN (R) : FR0013267689

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

Objectifs et politique d'investissement

Classification MMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) standard

L'OPCVM a pour objectif la préservation du capital et la réalisation d'une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro l'€STR Capitalisé diminuée des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part.

Il est issu de la scission le 22 avril 2022 du fonds d'origine et de la création d'un fonds de cantonnement.

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissements

Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion adopte un style de gestion actif reposant sur une analyse macro-et micro-économique, visant à anticiper les mouvements des taux monétaires, et sélectionner des instruments du marché monétaire de « haute qualité de crédit » principalement libellés en Euro. Les décisions de gestion portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux ; le positionnement sur la courbe ; l'allocation géographique au sein de la zone Euro ; le degré d'exposition au risque crédit résultant d'une allocation sectorielle et de sélection des émetteurs.

Il limite son investissement aux instruments éligibles à la catégorie monétaire satisfaisants aux conditions de maturité requises ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 397 jours et pouvant aller jusqu'à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours et présentant une qualité de crédit élevée.

La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance du portefeuille est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs libellés dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique.

La procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit est décrite en détail dans le prospectus du fonds.

L'OPCVM peut par dérogation au ratio de 5% investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des titres émis par un même émetteur de dette publique. Cette possibilité ainsi que la liste des entités concernées sont décrites au point V du prospectus du fonds.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 11h30 (J) et exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative calculée (J-1).

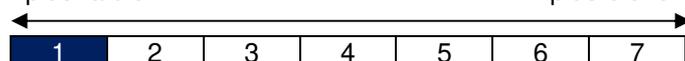
Un dispositif de plafonnement des rachats dit « gates » peut être mis en oeuvre par le FCP. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les « gates » dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus.

Durée minimum de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 jours.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un

Le risque de perte en capital doit être supporté par l'investisseur.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

-Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

-Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas

investissement dans des dépôts, le capital investi pouvant varier à la hausse ou la baisse. Un fonds monétaire ne peut s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part ou par action.

d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés. La survenance de l'un de ses risques peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre.

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,37%*
----------------	--------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants ne comprennent pas

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Année de création de la part : 2022
Devise de référence : euro (EUR)

Informations pratiques

-Le dépositaire de cet OPCVM est le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

-Le prospectus du fonds et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

-Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

-La VL est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion sur son site internet www.hugau-gestion.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée sur plusieurs sites internet financiers.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de prendre contact auprès du commercialisateur du fonds.

Responsabilité :

La responsabilité d' Hugau Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Hugau Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/04/2022.